

## FORMULAIRE DE PROCURATION

Je/nous \_\_\_\_\_, détenteur(s) de

\_\_\_\_\_ actions de Triodos Euro Bond Impact Fund                      \_\_\_\_\_ actions de Triodos Impact Mixed Fund - Neutral  
 \_\_\_\_\_ actions de Triodos Sterling Bond Impact Fund\*                      \_\_\_\_\_ actions de Triodos Impact Mixed Fund - Offensive  
 \_\_\_\_\_ actions de Triodos Global Equities Impact Fund                      \_\_\_\_\_ actions de Triodos Pioneer Impact Fund  
 \_\_\_\_\_ actions de Triodos Impact Mixed Fund – Defensive                      \_\_\_\_\_ actions de Triodos Future Generations Fund

(Veuillez indiquer le nombre d'actions que vous détenez pour chacun des compartiments de TRIODOS SICAV I)

désigne/désignons par la présente en qualité de mandataire autorisé, disposant des pleins pouvoirs de substitution, le Président de l'Assemblée générale annuelle des Actionnaires (l'« Assemblée »), qui se tiendra le **24 avril 2024 à 10 h 00** ou lors de tout ajournement de celle-ci, aux fins de représenter le soussigné avec tous les droits et devoirs de la présente Assemblée.

Le mandataire est autorisé à :

- Participer à la séance de l'Assemblée qui se tiendra le 24 avril 2024 et, le cas échéant, à la séance suivante si la première séance n'était pas en mesure de délibérer ;
- Participer à toutes les délibérations et voter sur tous les points à l'ordre du jour ;
- Prendre toute mesure jugée utile et/ou nécessaire dans l'intérêt de Triodos SICAV I (y compris de tout ou partie de ses compartiments) et assurer la bonne exécution de la présente procuration.

Par conséquent, le(s) soussigné(s) autorise(nt) le mandataire à voter sur l'ordre du jour suivant :

		Pour	Contre	Absten- tion
1.	Présentation et reconnaissance : a) du rapport de gestion des Administrateurs relatif à l'exercice 2023 b) du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023	/	/	/
2.	Approbation de l'état de l'actif et du passif et du compte de résultat de l'exercice 2023			
3.	Approbation de la répartition des résultats nets pour l'exercice 2023			
4.	Quitus aux Administrateurs en reconnaissance de l'accomplissement de leurs fonctions pour l'exercice 2023			
5.	a) Élection d'un Administrateur de Catégorie P pour une période de quatre ans se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2028. L'Actionnaire de Catégorie P propose deux candidats à la (ré)élection en tant qu'Administrateur de Catégorie P par ordre de préférence (un seul candidat doit être sélectionné) :	/	/	/
	1. M. Garry Pieters (pour réélection)			
	ou	/	/	/
	2. M. Julian Kramer (sous réserve de l'approbation de la CSSF, et avec effet à compter de cette approbation, si elle n'a pas été reçue avant l'Assemblée)			
	b) Élection d'un Administrateur de Catégorie P pour une période de quatre ans se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2028. L'Actionnaire de Catégorie P propose deux candidats à la (ré)élection en tant qu'Administrateur de Catégorie P par ordre de préférence (un seul candidat doit être sélectionné) :	/	/	/
	1. M. Jeroen Smakman (pour réélection)			

	ou			
	2. M. Thomas Van Craen (sous réserve de l'approbation de la CSSF, et avec effet à compter de cette approbation, si elle n'a pas été reçue avant l'Assemblée)			
6.	Réélection du commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers Luxembourg, pour l'exercice 2024			
7.	Approbation de la rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2024			

\*Ce compartiment n'est pas enregistré en Belgique.

En date du : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Remarque : veuillez indiquer vos choix en cochant les cases correspondantes. Les formulaires de procuration qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas (i) de vote en faveur ou (ii) de vote contre la résolution proposée ou (iii) d'abstention sont considérés comme nuls en ce qui concerne cette résolution. Les abstentions et les votes nuls ne seront pas comptabilisés.